



LE CHASSEUR ARDENNAIS

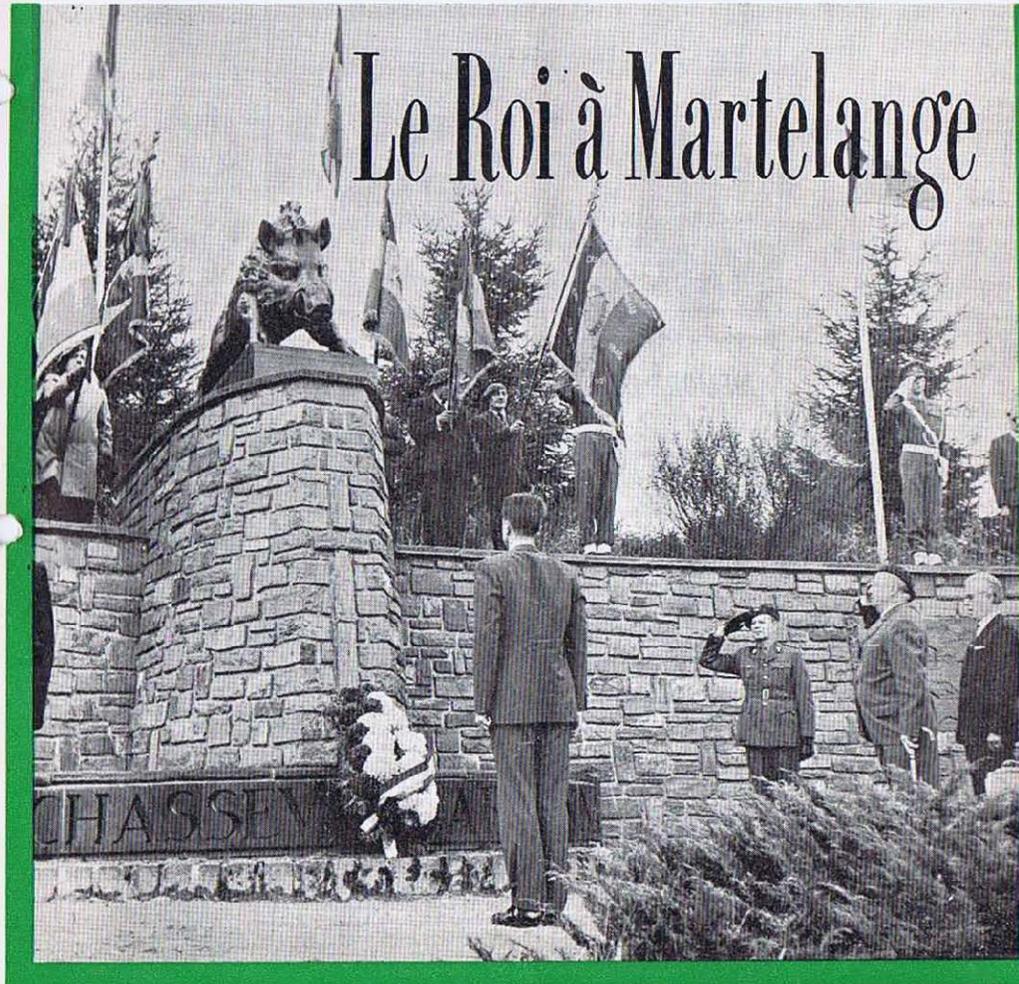
ORGANE PERIODIQUE DE LA FRATERELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITE :
38 avenue Emile Bossaert, Bruxelles 8

Tél :
25 04 76

C. C. P. 2133.93 "Le Chasseur
Ardennais" Bruxelles 8

Abonnement de sympathie :
20 F les quatre numéros



ARLON

Président :
Raymond REUTER
35, avenue Tesch, Arlon
Tél. 063 / 213.70

Secrétaire :
Robert DEBIERE
64, rue des Hétras, Arlon

Trésorier :
Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon

BASTOGNE

Président :
Jean DIDIER, Juge de paix
Bastogne

Secrétaire :
MAUS de ROLLEY
Longchamps (Bastogne)

Trésorier :
Victor LEFEBVRE
168, rue de Neufchâteau, Bastogne
Tél. 062 / 213.64

BERTRIX

Président :
Paul GRUSELIN
17, rue de Blézy, Bertrix

Secrétaire :
L. BODY
Rue de la Gare, Bertrix

BRABANT

Président :
Gilbert FRANÇOIS
10, avenue de la Jonction, Bruxelles 6

Secrétaire :
Albert GUSTIN
80B, av. de la Brabançonne,
Bruxelles 4
Tél. 35.84.05

Trésorier :
Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4

Sous-section de Molenbeek
Président :
Prosper SEVENANTS
51, rue Delaunoy, Bruxelles 8

Secrétaire :
Léon GRISART,
39, rue de la Buanderie, Bruxelles 1

Trésorier :
J. HUYBRECHT
10, rue George dit Marchal
Bruxelles 8

EREZEE

Président : X...

Secrétaire :
J. BAUDOIN
53, route de Bourdon,
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 315.19

ETALLE

Président :
Gaston EFPE, professeur
Vance

Secrétaire :
Léon POSTAL
Fralin (Ste-Marie s/Somois)
Tél. 0637 / 451.87

Trésorier :
B. CLAUSSÉ
Chantemelle

FLORENVILLE

Président :
E. FRANÇOIS, pharmacien
Florenville
Tél. 061 / 310.44

Secrétaire :
Joseph JACQUES
Florenville

Trésorier :
Marcel JACQUES
Florenville

Liste d'adresses des membres
du conseil d'administration
et des dirigeants des sections régionales

N.B. : Nous prions les intéressés de vouloir bien nous communiquer régulièrement les indications de nature à compléter ou modifier la liste ci-après :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT NATIONAL : ADMINISTRATEURS :

Albert HUBERT
59, rue Gabrielle, Bruxelles 18.
Tél. : Privés : 45.61.32
Bureau : 13.41.10

Administrateur
et rédacteur du bulletin :

Lieut. Colonel Albert RENSON
38, avenue Emile Bossaert,
Bruxelles 8
Tél. 25.04.76
C.C.P. du bulletin « Le Chasseur
Ardennais » : 2133.93.

VICE-PRÉSIDENTS
NATIONAUX :

Jean DIDIER, Juge de paix.
47, rue de Marche, Bastogne.
Tél. 062/214.34

Administrateur
à l'UFAC 1940-1945 :

Colonel BEM hon. Jean BORGNIET
121, avenue du Kouter, Bruxelles 16
Tél. 72.54.87

Robert LEPAGE
Vance (Etalle)

Administrateur-Conseiller :

Capitaine-Commandant e.r.
Louis HELMBACKER
96, rue de Haerne, Bruxelles 4
Tél. 43.60.50

SECRETARE NATIONAL :

Victor ROBERT
26, Drève des Etangs,
Linkebeek-Bruxelles
Tél. 58.26.08

Délégués des sections :

Raymond REUTER
35, avenue Tesch, Arlon
Tél. 063 / 213.70

Emile DEJAIVE
45, rue Quoisimodes, Amay

TRESORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon
Tél. 063 / 229.01
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.06

Léon GRISART
39, rue de la Buanderie, Bruxelles 1
Tél. 12.08.49

MEMBRE DE LA FRATERNELLE ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ? MEMBRE EFFECTIF.

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1910 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :

1^{re} ou 2^e division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch.A., la Cie d'intendance des Ch.A., le 20 A, la Cie des canons de 45 de la P.F.N. (C17 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV 12 A.

MEMBRE HONORAIRE.

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou décédé des suites de maladie ou de blessure contractée en service, ou encore de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

MEMBRE D'HONNEUR.

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

MEMBRE ADHERENT.

Tout militaire ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

MEMBRE PROTECTEUR.

Toute personne qui ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100,- F minimum.

HOUFFALIZE - LA ROCHE

Président :
Joseph ANDRE
Brisy (Cherain)
Tél. 080 / 173.73

Secrétaire - Trésorier :
Joseph RICAILLE
23, rue Ville Basse
Houffalize
Tél. 062 / 280.54 — C.C.P. 7621.37

HUY

Président :
E. ANSELMÉ
104, rue Ste-Yvette, Huy

Secrétaire :
A. DESSAMBRE
4, rue Victor Martin, Anheit

LIEGE

Président :
René PIEDBCEUF
53, rue des Rhioux,
Jemeppe-sur-Meuse

Secrétaire - Trésorier :
Paul DUROU
57, boulevard d'Avroy, Liège

MARCHE-EN-FAMENNE

X.

Secrétaire - Trésorier :
A. BAUDUIN
11, rue de la Pivolette
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 310.76

NAMUR

Président :
G. BOCCA
12, rue des Croisiers, Namur

Secrétaire :
G. GILSOUL
60, rue de Bruxelles, Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

Président :
Albert BALBEUR
Léglise
Tél. 063 / 432.28

Secrétaire - Trésorier :
François HANNICK
Neufchâteau
Tél. 061 / 271.28

VERVIERS

Président :
LEROY, docteur en médecine
Rue des Martyrs, Verviers

Secrétaire :
P. OSTER
Transval, Polleur

Trésorier :
E. DOHOJNE
81, av. Jardin-Ecole, Dison

VIELSALM

Président :
Roscus CATIN, professeur
8, rue des Combattants, Vielsalm
Tél. 080 / 164.77

Secrétaire :
Georges SCHMITZ
Grands-Champs, Vielsalm

Trésorier :
Emile GOOSE
10, avenue de la Salm, Vielsalm
Tél. 080 / 167.45

VIRTON

Président :
René AUPHENNE
24, Champi, Dampicourt
Tél. 063 / 577.18

Secrétaire - Trésorier :
Paul TALBOT
114, rue du 113^e R.I.F., Signeux

Communications du Président

Le président national et les membres du Conseil d'administration adressent, pour l'année 1967, à tous les Chasseurs Ardennais et à leur famille leurs vœux les plus cordiaux de bonheur, santé et prospérité.

Le Roi à Martelange

Ce fut, pour nous, une grande joie que de pouvoir accueillir, le 17 octobre dernier, à notre monument national, S.M. le roi Baudouin en visite officielle d'information dans la province du Luxembourg. Bien que nous n'ayons pas sonné le rappel, vu la brièveté obligée de la cérémonie, un nombre relativement important d'anciens bérés verts étaient venus d'Arlon, de Bastogne, de Houffalize ou de Neufchâteau se joindre à leurs camarades de Martelange.

On ne manquera pas à la discrétion en rapportant ici que le Roi insista, à deux reprises, sur le fait qu'il était particulièrement ému de revoir ces anciens, figés au garde-à-vous dans un solut impeccable, et qu'ils lui rappelaient l'émouvante cérémonie du 11 mai 1952 au cours de laquelle le jeune Souverain nous avait fait le grand honneur de présider à l'inauguration de ce monument, en présence de plus d'un millier d'anciens Chasseurs Ardennais.

Ce qui compte plus particulièrement, c'est le fait que cette courte halte au Sanglier de Martelange fut, en réalité, le sommet de la visite royale dans le Luxembourg, centrée sur trois secteurs-clés : l'agriculture, qui reste le facteur économique numéro un, l'eau, car le Luxembourg est le château d'eau de la Belgique, et l'industrie qui doit être soit sauvée, soit développée. « L'Avenir du Luxembourg » soulignait fort judicieusement que « l'arrêt au monument des Chasseurs Ardennais à Martelange aura été le moment-charnière de la journée. Ce sanglier était non seulement le symbole des Chasseurs Ardennais, mais aussi des Luxembourgeois durs, combattifs, jamais résignés ».

Le 1^{er} sergent Tibor

Le parrain de la prochaine promotion de l'Ecole des sous-officiers de carrière sera le 1^{er} sergent Tibor, du 1^{er} Chasseurs Ardennais, glorieusement tombé à Vinkt le 27 mai 1940 et qui appartenait à la 2^e compagnie du lieutenant-colonel honoraire Pirnay. La cérémonie devait avoir lieu à Dinant, le 23 décembre, en présence de membres de la famille du disparu et d'une délégation de la Fraternelle; nous en ferons relation au prochain bulletin.

Œuvres de guerre

Les milieux patriotiques sont actuellement fort remués par un projet en préparation au ministère de la Santé publique et qui tendrait à imposer d'autorité une réforme des œuvres de victimes de la guerre. Sans doute, depuis longtemps, les associations réclament-elles une refonte de la législation de 1957 qui, en certains de ses aspects, a suscité bien des critiques, particulièrement dans le chef du Bureau permanent et des cascades de contrôles (quand on prétend tout contrôler, on finit par ne plus rien contrôler); dès lors, elles ne sont pas hostiles, en principe, à une discussion, mais elles y opposent un préalable, à savoir : le respect de la promesse qui leur a été faite, il y a plus de dix ans, en ce qui concerne les soins médicaux et pharmaceutiques aux invalides de guerre. On exige, en effet, que soit enfin réglé par la voie d'une loi le problème de la gratuité réelle et complète desdits soins; actuellement, les invalides de guerre sont rarement mieux traités que les ressortissants des mutuelles, et parfois moins bien, alors que le législateur leur garantissait une gratuité intégrale.

Ensuite, les victimes de la guerre refusent de se voir placées devant le fait accompli et invoquent leur droit, bien légitime, d'être consultées : il est tout de même ahurissant que l'on veuille s'attaquer à des problèmes aussi délicats dans l'ombre de cabinets ministériels, sans que les dirigeants, souvent fort compétents, des associations représentatives soient appelés à donner leur avis, et alors que dans l'administration, on ne peut pas changer les heures de repas ou créer un emploi de nettoyeuse sans solliciter l'avis de Son Excellence le Comité de consultation syndicale. Nous approuvons chaleureusement ce qu'écrit le « Bulletin d'information des prisonniers politiques, résistants et combattants », à savoir : « qu'il n'est pas concevable que les combattants et les invalides soient la seule catégorie de Belges qu'on refuserait de consulter avant de grandes réformes, et que la communauté des défenseurs de la Nation puisse se voir réclamer, au nom du respect dû au Premier ministre, l'approbation de textes dont on lui

refuse la communication ».

Les victimes de la guerre doivent se montrer très attentives à la manœuvre que l'on semble vouloir développer par étapes et qui, en fin de compte, les transférerait purement et simplement à la Sécurité sociale pour en faire des assujettis strictement « barémés » : le moment serait alors proche où il n'y aurait plus de distinction entre une victime du devoir patriotique et un accidenté de la route.

Egalitarisme de mauvais aloi

L'expression n'est pas de nous, mais de M. Albert Régibeau, président du Comité de contact des associations patriotiques et de la CNPPA, qui, lors du récent congrès des PP à Huy, s'est élevé fort justement contre la tendance de certains milieux gouvernementaux et politiques à réaliser subrepticement l'alignement progressif, en matière de réparations, des victimes accidentelles civiles sur celles du devoir patriotique.

On n'a pas été peu surpris que lors du Congrès des travailleurs déportés, des parlementaires soient allés promettre leur appui personnel, mais aussi, ce qui est plus grave, celui de leur parti, aux demandes d'abolition des discriminations, et de voir, surtout, le ministre en exercice se tailler un facile succès de tribune en soulignant que l'on procéderait à l'ajustement des pensions des victimes civiles « dans un sens plus favorable ». Il est vrai, en effet, et c'est à tout le moins choquant, que le gouvernement a d'abord proposé d'augmenter de 10 p.c. les pensions des victimes civiles de la guerre, alors qu'il consentait seulement une majoration de 7,5 p.c. pour celles des invalides militaires et assimilés; ainsi, a ajouté M. Hulpiau, l'écart se réduit : il y a progrès dans le sens que vous souhaitez, et nous somme donc arrivés à un « tournant ».

C'est bien ce qui nous inquiète. Nous ne contestons pas que la solidarité nationale doive jouer en faveur des victimes accidentelles, mais il reste que c'est là une notion bien différente de celle de la reconnaissance nationale due aux victimes du devoir patriotique; agir autrement serait bouleverser la hiérarchie des valeurs et des mérites.

Adieu à 1966

Au moment où ce bulletin sortira de presse, l'année 1966 vivra ses derniers jours; elle est terminée déjà, depuis le 31 octobre, pour l'exercice social de notre Fraternelle, et nous nous attachons à en tirer les conclusions. Il est à peu près certain que pour la première fois, nous aurons dépassé le nombre de trois mille membres : c'est un résultat réconfortant, et nous en félicitons plus particulièrement les sections qui ont accru de façon sensible leurs effectifs. Nous continuons toutefois à regretter le fait que certaines sections se bornent à exister, c'est-à-dire à encaisser quelques dizaines de cotisations. Sans doute, veulent-elles imiter l'exemple de ce médiocre Conventionnel qu'était Sievès et qui répondait à ceux qui l'interrogeaient au sujet de sa conduite durant la Terreur : « J'ai vécu »; il voulait dire, évidemment, « J'ai survécu ». Nous regrettons surtout que certaines régions de recrutement de bérêts verts soient dépourvues de section. Des expériences récentes montrent cependant que l'on peut agir avec succès.

La section de Libramont a décidé de se rattacher à celle de Neufchâteau, et nous avons pu présider, il y a quelques semaines, une réunion à laquelle assistaient quelques dévoués. En quelques jours, deux délégués de villages ont récolté quelque quarante cotisations. De son côté, la section d'Etalle a créé une nouvelle section locale à Châtillon, faisant d'emblée vingt-trois membres. Bien sûr, nous ne cherchons pas uniquement à recruter des membres, mais avons besoin de regrouper le plus grand nombre possible d'anciens bérêts verts pour déployer l'action que l'on attend de nous.

Nous souhaitons que l'année 1967 soit plus fructueuse encore pour notre association, et qu'elle comble les vœux de tous ceux qui nous lisent.

La situation présente de notre pays est de nature à susciter des préoccupations assez sérieuses : jamais, les mesquines querelles linguistiques n'ont davantage empoisonné toute la vie nationale. La Wallonie traverse une phase particulièrement pénible, soit qu'il faille reconverter des régions de vieille industrie, soit qu'il s'agisse de créer des activités nouvelles dans des régions vierges comme le Luxembourg; ce qui est plus grave, c'est que les Wallons ont de plus en plus le sentiment d'être des citoyens de seconde zone, et que notamment toutes les fonctions éminentes dans l'Etat sont désormais réservées en exclusivité à des Flamands ou, à la rigueur, à des Bruxellois « bilingues », souvent ainsi dénommés parce qu'ils parlent simultanément les deux langues nationales.

Le besoin d'adapter, de façon accélérée, notre économie aux exigences nées de l'intégration européenne, la nécessité de restaurer nos finances publiques, et celle de relancer l'activité industrielle qui stagne depuis au moins un an, et qui est parfois en recul en certains secteurs, donnent à penser, sans vouloir jouer au prophète de malheur, que la Belgique pourrait connaître quelques années de vaches maigres qui exigent des sacrifices de tous les citoyens. Nous surmonterons certainement ces difficultés, grâce à notre faculté d'adaptation, à notre courage inné de faire face, à la volonté de travail et de bien-être de notre population; mais ce sera le moment de faire preuve d'un sens civique accusé et d'affirmer, surtout, que le civisme n'est pas seulement une vertu du temps de guerre.

Albert HUBERT,
président national.

17 octobre 1966

Visite du Roi au monument national des Chasseurs Ardennais

Le lundi 17 octobre dernier, le Roi effectuait dans le Luxembourg un voyage d'information auquel on attachait une importance toute spéciale dans cette province, trop souvent délaissée. Nous avons eu l'agréable surprise de voir inclure dans le programme de la journée une halte à notre monument national, à Martelange.

Vers midi, il y avait là, pour attendre le Souverain, un nombre assez élevé de Chasseurs Ardennais en béret vert, à la tête desquels se trouvaient le président national, le juge Didier, premier vice-président national et président de la section de Bastogne, accompagné son trésorier Lefebvre, le vice-président Schmitz et le secrétaire Debière, de la section d'Arlon, le président André, le vice-président Philippart et le secrétaire-trésorier Ricaille, de la section de Houffalize, le président Gentgen et le secrétaire Smids, de la sous-section de Martelange. Devant eux, le drapeau fédéral et ceux des sections citées ci-avant, ainsi que celui de Neufchâteau.

Parmi les autres personnes présentes, il y avait le bourgmestre de Martelange, M. Remy, ses échevins et conseillers communaux, le secrétaire communal, les anciens combattants, les enfants de toutes les écoles, de même que de nombreux habitants de la localité et des environs.

Cérémonie toute simple, vu le programme très chargé. Le Roi arriva vers 12 h. 30 avec le ministre des Travaux publics, M. De Saeger; le gouverneur de la province, M. Brasseur, et le leader de la Députation permanente, M. Kieffer. M. Schöller, grand maréchal de la Cour, le lieutenant-colonel B.E.M. Edouard de Saint-Hubert, aide de camp, accompagnaient le Roi. La présence de ce dernier nous a fait particulièrement plaisir car on sait qu'il appartenait au 3^e Chasseurs Ardennais en 1940, qu'il s'est notamment distingué à Vinkt et qu'il est un membre fidèle de la Fraternelle.

Accueilli par le bourgmestre de Martelange, le commissaire de l'arrondissement d'Arlon, M. Christophe, et le président national de la Fraternelle, le Roi salua le drapeau national et, derrière lui, les Chasseurs Ardennais rangés en carré. Puis, en compagnie du président de la Fraternelle, il gravit le raidillon conduisant au monument, entouré de nos autres drapeaux et de ceux des associations locales. Il déposa des fleurs qui lui étaient présentées par deux adjudants anciens Chasseurs Ardennais : Backès et Wohner. Minute de recueillement, durant que des trompettes sonnaient le « Last Post ».

Bien que ce ne fût pas prévu au protocole, le Roi prit l'initiative d'inviter le président national



(Cliché-photo « Le Soir » - Bruxelles)

à lui présenter, un à un, tous les Chasseurs Ardennais présents. Il s'intéressa à la vie de la Fraternelle et au projet de déplacement de notre monument, consécutivement à la rectification de la route nationale 4. Des enfants des écoles lui offrirent des fleurs ainsi qu'un schiste gravé portant la silhouette d'un brocard.

Cette auguste visite à notre monument national nous a beaucoup touchés; nous en exprimons une vive reconnaissance à S.M. le Roi ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à inclure le souvenir des Chasseurs Ardennais dans la tournée royale : ils ont prouvé, une fois de plus, que le Luxembourg est la terre de fidélité par excellence.



Photo Gaston Griffaux.

De g. à dr. : M. le ministre De Saeger; M. le gouverneur Brasseur; le président national; le Roi et le bourgmestre de Martelange, M. Remy.

Droits Moraux et Matériels des anciens combattants 1940 / 1945

La mise à exécution des intentions gouvernementales en faveur des victimes du devoir patriotique

Un projet de loi.

Comme l'annonce ci-contre le colonel Borgniet, le gouvernement a déposé, en date du 9 novembre, mais le texte n'a été disponible qu'aux derniers jours du mois, un projet de loi qui concerne une partie des mesures annoncées par lui, en date du 29 juillet 1966, et qui ont été analysées dans notre précédent numéro. Voici, de façon aussi schématique que possible, les indications nouvelles contenues dans ledit projet, qui doit venir très prochainement en discussion au Parlement et dont on espère qu'il sera voté avant la fin de l'année; il est possible évidemment que certains amendements y soient apportés, mais il semble qu'on puisse avoir l'assurance qu'ils n'iront pas en deçà des propositions gouvernementales. Le Comité de contact des associations patriotiques, qui a été le porte-parole de ces dernières, est d'ailleurs résolu à s'opposer à toute remise en cause. Soulignons encore que nous n'avons retenu que les dispositions qui concernent la guerre 1940-1945.

1) PENSIONS DES INVALIDES DE GUERRE

Le taux unique des pensions d'invalides de guerre, tel qu'il a été fixé par l'arrêté royal du 22 juillet 1964, sera majoré de 7,5 p.c. à partir du 1^{er} janvier 1966. Cela signifie que l'augmentation effective des pensions sera très légèrement supérieure à 7,5 p.c.; en effet, au taux unique s'ajoutent les augmentations résultant de la hausse de l'index des prix de détail et qui, par rapport au taux unique, représentent aujourd'hui 17,5 p.c. A l'avenir, l'augmentation de ce taux de base sera exactement : $7,5 \text{ p.c.} + \left(\frac{107,5 \times 17,5}{100} \right)$ ou 18,81 p.c. = 26,31 p.c.

Exemple d'un nouveau calcul : supposons le cas d'un invalide 1940-1945 pensionné à 50 p.c. sur base de l'article 10 § 2 (tension 650) des lois coordonnées. Le taux unique non indexé de la pension actuelle est 31.000 F par an; le nouveau taux unique sera 31.000 F majoré de 7,5 p.c. = 33.325 F. Si l'on ajoute l'augmentation résultant de l'index des prix de détail (17,5 p.c.) qui représente donc 5.832 F, on obtient une pension annuelle de 39.157 F, soit après arrondissement au multiple de 4 immédiatement inférieur : 39.156 F; la pension trimestrielle de cet invalide sera donc désormais, et ce à dater du 1^{er} janvier 1966 et sous réserve de nouvelles majorations d'index, 9.789 F, au lieu de 9.106 F.

2) INVALIDES ASSIMILES AUX AMPUTES

Les invalides non amputés au sens propre, mais atteints de perte fonctionnelle totale ou partielle d'un membre, et actuellement pensionnés par assimilation à un numéro de barème réservé aux amputés (71 à 76 et 216 à 221), bénéficieront des indemnités pour amputation. De même, les grands invalides bénéficiaires du statut des grands mutilés et invalides, atteints de perte fonctionnelle de plusieurs membres et pensionnés sur pied de l'article 15 b des lois coordonnées (numéros de bare-

me 309 et 310, 311 a, b, c, d, 213, 313, 314, 315 et 316 ou la combinaison de plusieurs de ces numéros), bénéficieront, eux aussi, des indemnités allouées aux amputés de plusieurs membres.

Pour bénéficier des nouvelles dispositions, il faudra, après le vote de la loi, introduire une demande par lettre recommandée à la poste, adressée au ministère des Finances, administration des pensions, 136, rue Royale, Bruxelles. Pour ceux qui feront cette demande dans les trois mois de la publication de la loi, les avantages prendront effet au 1^{er} janvier 1966; pour les autres, le premier jour du mois de l'introduction de la demande.

3) VEUVES MARIEES APRES LE FAIT DOMMAGEABLE

Les veuves 1940-1945, mariées après le fait dommageable et devenues veuves plus de quinze ans ou plus de vingt-cinq ans après celui-ci, bénéficiaires de pensions inférieures à celles accordées, dans des cas identiques, aux veuves et orphelins de la guerre 1914-1918. A partir du 1^{er} janvier 1966, ces pensions seront égalisées, au niveau le plus élevé; cela signifie que le taux de la pension annuelle sera porté de 18.940 F à 24.832 F pour les veuves dont le mari est décédé plus de quinze ans après le fait dommageable, et de 12.624 F à 22.188 F pour celles dont le mari est mort plus de vingt-cinq ans après le fait dommageable. La revalorisation de ces pensions sera automatique.

4) MODIFICATIONS BAREMIQUES

Le gouvernement se propose, à l'avenir, de réviser d'autorité, sans intervention des commissions, les pensions des invalides en cas d'amendements apportés au barème officiel des invalidités; la révision en question sera cependant, dans tous les cas, subordonnée à l'introduction d'une demande au ministère des Finances. Les révisions de l'espèce ne pourront, en aucun cas, avoir pour conséquence de réduire le pourcentage d'invalidité antérieurement reconnu.

5) RENTE DU COMBATTANT

La loi du 24 avril 1958 avait fait bénéficiaires d'une rente viagère de combattant, payable à partir de 55 ans, les militaires pouvant faire état d'une présence sous les armes de six mois, au moins, entre le 10 et le 28 mai 1940, dans les Forces belges en Grande-Bretagne, dans le Corps expéditionnaire de la Force publique, de même que les agents de renseignements et d'action et les prisonniers politiques. Le projet de loi gouvernemental fait bénéficier de cette rente du combattant de nouvelles catégories, à savoir : les résistants armés, les résistants civils, les résistants par la presse clandestine, les auxiliaires S.R.A.; le critère d'octroi sera la durée de reconnaissance dans le cadre des statuts des intéressés. Le gouvernement se propose aussi d'étendre l'octroi de la rente à ceux qui ont accompli du service effectif dans les Forces belges en Grande-Bretagne, bien qu'ils n'aient pas été inscrits avant le 7 juin 1944 ou parce que, le 6 juin 1944, ils étaient en route pour la Grande-Bretagne et n'ont pu s'engager qu'à leur arrivée dans ce pays.

Enfin, et ceci est nouveau parce que ce n'était pas explicitement prévu à la décision du Conseil des ministres du 29 juillet 1966, la rente du combattant sera également accordée à ceux qui ont pris ou repris du service effectif dans les unités belges constituées le 3 septembre 1944, pour autant, bien entendu, que les intéressés puissent attendre, en tout, six mois au moins de service. Cette nouvelle mesure vise donc ceux qu'on appelle habituellement les « volontaires 1944-1945 » et qui ont surtout appartenu aux unités dénommées « bataillons de fusiliers ».

Pour la rente du combattant, les périodes d'appartenance à l'une ou l'autre catégorie de bénéficiaires peuvent s'additionner sans coïncider, et pour atteindre le minimum de six mois, et pour déterminer la durée totale à prendre en considération. Deux exemples :

- Supposons un combattant ayant fait toute la campagne de mai 1940, c'est-à-dire dix-huit jours, et qui aurait été volontaire de guerre cinq mois et quinze jours. En totalisant ces deux prestations, il atteint six mois et trois jours et a donc droit à une rente semestrielle.
- Prenez un autre cas : quelqu'un est reconnu résistant armé du 1^{er} janvier 1942 au 31 octobre 1944, mais il est aussi reconnu agent S.R.A., ou il est prisonnier politique pour des périodes se situant entre les deux dates précitées. Il est bien évident qu'il ne pourra pas cumuler et que la période à prendre en considération, pour la rente du combattant, sera de deux ans et dix mois, c'est-à-dire, en fait, six semestres.

Les services intéressés par ces mesures, en ce qui concerne les volontaires 1944-1945 ou ceux qui ont effectué du service en Grande-Bretagne, doivent être attestés soit par un document délivré par le ministre de la Défense nationale, soit par une copie certifiée conforme de la carte des états de services de guerre 1940-1945 délivrée par le même ministre.

6) RENTE DU PRISONNIER DE GUERRE

Dorénavant, les prisonniers de guerre comptant six mois, au moins, de captivité pourront également bénéficier de la rente de captivité à 55 ans, alors que précédemment, on exigeait un an, au moins, de détention.

La date de prise de cours de l'octroi de la rente du combattant ou de la rente de captivité, pour les nouveaux bénéficiaires, est fixée au 1^{er} janvier 1966 pour celui qui a atteint 55 ans avant cette date; elle est fixée au premier jour du mois qui suit celui au cours duquel un prétendant a atteint 55 ans pour celui qui est parvenu à cet âge entre le 31 décembre 1965 et la date de publication de la loi, pour autant qu'une demande soit introduite dans les trois mois de celle-ci. Pour tous les autres, les rentes prennent effet le premier jour du mois qui suit celui de l'introduction de la demande.

Autres mesures attendues.

Le projet de loi gouvernemental ne règle pas toutes les questions au sujet desquelles des décisions ont été prises par le Conseil des ministres du 29 juillet 1966 : celles qui n'y sont pas incluses feront l'objet d'arrêtés royaux ou de règlements administratifs. Il s'agit notamment de cer-

taines modifications barémiques pour surdiété, énucléation, incertitude; il s'agit aussi de divers cas de distinctions honorifiques, et plus particulièrement de la chevalerie de Léopold II avec barrette et de la médaille du militaire combattant. Espérons que pour ces décorations, les décisions d'application interviendront bientôt et que le ministre de la Défense nationale ne se laissera pas lanterner par des pêcheurs en eau trouble ou en complications, plus soucieux d'énervier les décisions de principe intervenues.

Autre problème important et non encore résolu dans les faits, et auquel le Comité de contact des associations patriotiques a décidé d'accorder la priorité : il s'agit de la valorisation complète des années de guerre en faveur des victimes du devoir patriotique qui font partie des administrations de l'Etat, des provinces et des communes, y compris les membres du corps enseignant. C'est une affaire importante car on doit mettre fin au préjudice dont les précités sont l'objet par rapport

aux exemptés du service militaire et autres embusqués, à ceux qui se sont préparés une belle carrière administrative durant l'occupation, via les contrôles du ravitaillement et les autres administrations, pendant que d'autres militaient dans la Résistance, les services de renseignements ou les Forces extérieures, ou étaient détenus dans les camps de prisonniers. Il serait temps que non seulement on mette fin aux privilèges dont bénéficient les pantouflards, et qu'on fasse intervenir intégralement toute la période d'activité patriotique, non seulement dans le calcul des rémunérations, mais aussi de l'ancienneté : ce serait d'élémentaire justice. Le gouvernement a décidé, en principe, d'y accéder; encore, faudrait-il que l'on ne retire pas d'une main ce que l'on a accordé de l'autre, soit en fixant une date de départ remontant trop près de la fin de la guerre, soit en imposant aux intéressés des conditions excessives.

Albert HUBERT.

Pensions des invalides prisonniers de guerre, du temps de la mobilisation, etc...

Les lois sur les pensions de réparation, coordonnées par l'arrêté du Régent du 5 octobre 1948, prévoyaient deux taux d'indemnisation pour les invalides de guerre : l'un (article 10 § 1) avec une base 550, et l'autre (article 10 § 2) avec une base 650. Avec les multiplications d'un de ces taux par un coefficient déterminé et par une tension progressive en fonction du pourcentage d'invalidité, on pouvait obtenir le montant exact d'une pension; cela permettait de constater que l'invalidité titulaire du taux de base 650 obtenait une pension supérieure de 50 p.c. environ à celle de l'invalidé pensionné au taux 550. En fait, cette majoration correspondait à celle de 50 p.c. que prévoyait la loi du 21 juillet 1930 pour les invalides du front et les prisonniers de guerre de 1914-1918.

L'injustice dont étaient principalement victimes les invalides 1940-1945 résultait du fait que les prisonniers de guerre n'avaient obtenu que la tension 550; la tension 650 était réservée aux blessés et traumatisés, aux prisonniers politiques ainsi qu'aux malades dont l'affection était née directement d'une action de guerre ou d'un traumatisme.

La loi du 7 juillet 1964 a décidé de porter progressivement, c'est-à-dire en quatre étapes, à la tension 650 les pensions de tous les invalides du temps de guerre et de la mobilisation, c'est-à-dire de ceux dont l'invalidité a été contractée entre le 25 août 1939 et le 26 août 1947, date de remise de l'armée sur pied de paix. C'est ainsi que ceux qui s'étaient vu allouer la tension 550 ont pu constater qu'elle était portée à 575 à partir du 1^{er} janvier 1965 et à 600 à partir du 1^{er} janvier 1966; elle deviendra 625 au 1^{er} janvier 1967 pour atteindre 650 le 1^{er} janvier 1968. De ce fait, les titulaires de ces pensions bénéficieront, à partir du 1^{er} janvier prochain, d'une majoration de pension qui portera le montant trimestriel aux chiffres ci-après :

10 p.c.	1.746 F	15 p.c.	2.617 F	20 p.c.	3.492 F
25 p.c.	4.363 F	30 p.c.	5.238 F	35 p.c.	6.113 F
40 p.c.	6.985 F	45 p.c.	7.858 F	50 p.c.	8.731 F
55 p.c.	9.604 F	60 p.c.	11.559 F	65 p.c.	12.443 F
70 p.c.	13.971 F	75 p.c.	15.062 F	80 p.c.	16.808 F
85 p.c.	17.901 F	90 p.c.	19.648 F	95 p.c.	20.738 F
100 p.c.	22.705 F				

Cette augmentation est indépendante de la majoration de 7,5 p.c. du taux unique des pensions que prévoit le projet gouvernemental analysé ci-avant, et qui prend effet au 1^{er} janvier 1966.

... ET PENSIONS DE VEUVES

De même, la loi du 7 juillet 1964 a augmenté, par étapes, les pensions des veuves de guerre. Celles-ci atteindront au 1^{er} janvier 1967, le terme de la majoration de 18 p.c. prévue par la loi susdite. Les nouveaux taux trimestriels des pensions de veuves 1940-1945 seront les suivants :

- A — VEUVES DE GUERRE MARIEES AVANT LE FAIT DOMMAGEABLE**
- Cas habituel 15.029 F
 - Décès survenu plus de quinze ans après le fait dommageable, ou décès dans lequel des facteurs étrangers postérieurs sont intervenus pour un quart 11.271 F
 - Décès survenu plus de vingt-cinq ans après le fait dommageable, ou décès dans lequel des facteurs étrangers postérieurs sont intervenus pour moitié 7.514 F
- B — VEUVES D'INVALIDES MARIEES APRES LE FAIT DOMMAGEABLE, AVANT LE 29 SEPTEMBRE 1950 OU DANS LES CINQ ANS DU RETOUR AU FOYER DE LA VICTIME**
- Cas habituel 7.594 F
 - Décès plus de quinze ans après le fait dommageable ou facteurs étrangers postérieurs à concurrence d'un quart 5.698 F
 - Décès plus de vingt-cinq ans après le fait dommageable ou facteurs étrangers postérieurs à concurrence de moitié 3.798 F
- C — VEUVES REMARIEES REDEVENUES VEUVES** 3.172 F

A noter qu'à la suite du projet de loi gouvernemental déposé en novembre sur le bureau des Chambres, les pensions des veuves (B-2) et (B-3) seront portées, par trimestres, à 7.474 F et 6.681 F respectivement, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1966.



ORGANE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

Rédaction-Administration : Secrétariat de la Fraternelle, 7, rue Sonnetty, 7, ARLON

Notre Bulletin a vingt ans

Les jours sont longs, mais les années passent vite. Notre bulletin « Le Chasseur Ardennais » a doublé, en ce mois de décembre, le cap de la vingtième année. Sans doute, porte-t-il au frontispice, depuis le début de 1966, la mention « vingt et unième année », mais en réalité, le premier numéro, dont nous reproduisons ci-contre le fac-similé avec la photo et le message de notre cher général Descamps, parut à la fin de décembre 1946; cela nous permit, quelques jours plus tard, de le renouvellement de l'année civile, de faire entrer d'emblée ce nouveau-né dans la deuxième année de son âge.

Conçu, à l'origine, pour paraître trimestriellement, le bulletin de la Fraternelle a, dans une large mesure, rempli son contrat puisque, aussi bien, le présent numéro est le soixante-huitième, ce qui représente, calculerait sur le champ un macrostatisticien, 3,4 bulletins par an. Nous ne sommes donc en retard que de... douze bulletins pour avoir réussi une performance intégrale.

Ce ne fut pas une mince affaire que de concevoir, réaliser et surtout poursuivre la parution d'une telle publication, en raison des problèmes rédactionnels, financiers et autres qu'elle suppose. Il a fallu à tous ceux qui ont assumé une responsabilité dans sa rédaction et son administration, dans sa réalisation proprement dite, ou qui ont contribué à sa diffusion, une persévérance et un désintéressement peu communs. Le vrai nom du dévouement, c'est le désintéressement, écrivait Victor Hugo. Que tous en soient remerciés.

Si à l'occasion de l'assemblée générale de la section du Brabant, le 11 décembre, le Conseil d'administration de la Fraternelle, actuellement présidé par celui qui, précisément, créa le bulletin en 1946 et le dirigea jusqu'à la fin de 1953, a voulu honorer personnellement le colonel Albert Renson, c'est parce que c'est lui qui, à travers les bourrasques et les rafales — il est vrai que notre vif artiller de des deux guerres s'y connaît en la matière — a assuré la continuité, s'occupant de la gestion administrative depuis 1949 pour la cumuler ensuite avec la rédaction. Nous devons cet hommage particulier à notre aîné qui fut toujours, dans le Service Social du Chasseur Ardennais d'abord, dont il était vice-président national, à la Fraternelle ensuite, un exemple de modestie, de dévouement, de fidélité et de sagacité.

« Le Chasseur Ardennais » va donc vers sa majorité, et nos pensées vont à tous ceux qui ont consacré leur temps aussi bien à le fabriquer qu'à le lire. Nous avons toujours voulu qu'il soit, avant tout, une tribune, un organe d'expression et de contact entre tous les anciens Chasseurs Ardennais; nous avons réussi à lui conserver, à travers les années, une présentation

Le Président vous parle...

Chasseurs Ardennais, mes chers amis par le lieutenant-général DESCAMPS



Il y a un peu plus d'un an, la Fraternelle des Chasseurs Ardennais avait le plaisir de vous adresser son premier bulletin. Ce bulletin a été décidé. Nos colonnes sont ouvertes à tous les Chasseurs Ardennais. Notre reconnaissance est acquise à tous ceux qui voudront nous aider. Les pages de l'histoire glorieuse de nos chasseurs Ardennais ont été enrichies de vos lettres et de vos photos. Les pages de l'histoire glorieuse de nos chasseurs Ardennais ont été enrichies de vos lettres et de vos photos. Les pages de l'histoire glorieuse de nos chasseurs Ardennais ont été enrichies de vos lettres et de vos photos.

Albert Renson

graphique de qualité, la couverture étant mise en valeur par cette création exceptionnelle qu'est le dessin dû au talent du regretté colonel Pirnay, décédé il y a moins d'un an.

Nous espérons que nos lecteurs ont tiré profit et intérêt de ce modeste bulletin, bien que l'on puisse regretter une collaboration extérieure peu agissante. Il ne faut cependant pas que cela nous inspire un quelconque orgueil car le sort final réservé habituellement à tout papier imprimé appelle la modestie. Tout journaliste doit savoir, « qu'il écrive bien, qu'il écrive mal, que sa prose soit sublime ou pleine d'esprit ou riche de raison, elle n'en servira pas moins, après un voyage assez bref, à envelopper des salades au marché ». C'est ce qu'écrivait sans illusion M. Pierre Gaxotte, de l'Académie française, à l'occasion de la célébration du centenaire du « Figaro », le journal à notre avis le mieux présenté et le mieux écrit de France, et partant du monde, puisque aussi bien, la langue française est la reine de toutes les langues, « l'instrument le plus parfait de la prose moderne... « la langue idéale pour la discussion... la langue de la raison », et bien sûr aussi la langue de l'amour.

Et pour continuer sur ce thème plutôt que de nous étendre en réminiscences sénescences, je m'en voudrais de ne pas citer, en terminant, une phrase magnifique d'une étrangère, admiratrice de la langue française, Hélène Vavaresco : « Le français est, pour moi, une divinité, et lorsqu'aux heures bénies que je passais au Parthénon, je cherchais un dieu de plus à vénérer, c'est la langue française dont je déplorais l'absence sur la Colline sacrée, et dont j'étais certaine qu'on lui bâtirait un temple ». Quand on a le bonheur de pouvoir se servir du langage des dieux, comment ne prendrait-on pas plaisir à l'écrire ?

A. H.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

Nouvelles des nôtres

NOMINATIONS

Notre ami Henri Allard, vice-président national et président... jusqu'au 11 décembre 1966 de la section du Brabant, vient de se voir désigner pour un nouveau terme à l'importante fonction de président du Conseil supérieur des Classes moyennes. Proficiat.

Lors de la séance d'installation du nouveau Conseil, le ministre des Classes moyennes a adressé des congratulations particulièrement chaleureuses à M. Allard, lui disant notamment : « L'estime dont vous jouissez est celle du pater familias, toujours soucieux de bonne entente, respectueux de la liberté et des opinions de chacun, croyant avec passion à la bonne volonté. Successeur du feu le baron van Aekere, vous avez, puis huit ans déjà, repris le flambeau avec sagesse; priez-vous assumer votre nouveau mandat avec la même jeunesse... ».

En principe, toutes les sections réclament à leurs membres un minimum de 50 F sur lequel 30 F vont à la caisse nationale. Il n'est pas en guère d'associations où le taux de la cotisation est aussi peu élevé et où, en même temps, on met cependant à la disposition des membres autant de services, de même qu'il suscite bien des envies.

Alors, renouvelez votre participation sans plus attendre, et même, pour tous ceux qui le peuvent, majorez le montant minimum prévu : le supplément ira dans votre caisse régionale et permettra soit des assistances sociales, soit des initiatives au profit de tous. Que chacun s'efforce aussi d'attirer à la Fraternelle un ou deux membres effectifs, adhérents ou protecteurs.



NOTRE BULLETIN

L'éditorial de notre dernier numéro a eu les honneurs de la grande presse, et notamment de « La Libre Belgique », du « Soir » et de « La Wallonie ». Cette dernière ou plutôt ce dernier quotidien, a choisi un titre qui nous réjouira tous : « Les Chasseurs Ardennais sont toujours là ». Et comment!

Parmi d'autres textes élogieux, épinglons cette citation extraite du bulletin de la Fraternelle du Génie du corps de cavalerie et du Génie des blindés : « Heureuse fraternelle (il s'agit évidemment de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais) qui peut se permettre de s'entourer d'un organe périodique d'une telle qualité! ». On serait fier à moins.



Un généreux anonyme a versé 100 F pour le soutien du bulletin. D'autre part, un dévoué camarade de la sous-section de Molenbeek, Georges Droeshout, est arrivé à point pour remplacer notre regretté François Fabek : il nous a déjà procuré vingt-trois abonnements. Un grand merci à tous deux.

COTISATIONS ET CARTES DE MEMBRES 1966-1967

L'exercice social de la Fraternelle se termine le 31 octobre. L'année Ch. A. 1966-1967 a donc débuté le 1^{er} novembre, et nous comptons que chacun aura à cœur de ne pas tarder à verser le montant de sa cotisation.

Le Conseil d'administration a tenu séance à Libramont, le 23 octobre 1966, sous la présidence de M. Hubert, président national.

Il a été longuement question du projet de monument local qui sera érigé à Arlon, à l'initiative du Comité des fêtes, au moyen de fonds réunis à cette fin il y a de nombreuses années. La position officielle de la Fraternelle au sujet de ce monument a été exposée par lettre du président national, adressée au président du Comité des fêtes de la ville d'Arlon. C'est notre ami Raymond Reuter qui représente la Fraternelle auprès du Comité. L'inauguration de ce mémorial pourrait se situer à la fin du printemps prochain.

Les administrateurs se sont également attachés à faire le point de la situation de la Fraternelle, au moment où se terminait l'exercice social 1965-1966. Ils se sont occupés de l'organisation de la prochaine assemblée générale qui aura lieu à Martelange, ainsi que des autres manifestations actuellement envisagées pour l'an prochain.

Le Conseil se réunira à nouveau, à Namur, dans le courant du mois de janvier 1967.

Dans les sections

Athus

Le Prince et le Chasseur Ardennais

En visite, à la fin du mois de septembre, à Athus, le prince Albert se fit présenter des anciens combattants. Parmi eux, figurait notre ami Théo Spoïdenne, président de l'Association commerciale athusienne et qui fut un actif militant du Service Social du Chasseur Ardennais durant l'occupation, faisant partie de la rafle de février 1944 qui devait conduire un grand nombre de Chasseurs Ardennais dans des camps d'outre-Rhin.

Le Prince de Liège reconnu en M. Spoïdenne un des membres du groupe de Chasseurs Ardennais de la région d'Athus qui, durant la guerre, s'était rendu à Laeken pour offrir des jouets à nos princes, à l'occasion de la Saint-Nicolas. Parmi ces jouets, il y avait une brouette taillée dans un tronc d'arbre, qui fut longtemps le jouet favori du prince Albert.

Ces réminiscences nous font d'autant plus regretter que la région d'Athus ne compte plus de section de la Fraternelle. Si nos amis Théo Spoïdenne, Jean Martin, etc... pouvaient réunir quelques bonnes volontés, ils réussiraient certainement à remettre sur pied, dans le canton Athus-Messancy, une section active et nombreuse, et le mot « Athus » sous le titre « Dans nos sections » ne serait plus une fiction. Ceci sans vouloir enlever à la section de Bastogne son membre Théo Spoïdenne qui est assez... grand pour payer deux cotisations.

Brabant

Assemblée générale

Au moment où sera distribué ce bulletin, la section du Brabant aura tenu, le dimanche 11 décembre, une assemblée générale particulièrement importante, au cours de laquelle elle aura choisi un nouveau président en remplacement de M. Henri Allard, démissionnaire pour raison de santé. Le compte rendu en sera publié au prochain numéro.

Dernière minute Le nouveau président du Brabant

Au moment où nous mettons sous presse, la section du Brabant vient de tenir son assemblée générale dont nous rendrons compte au prochain numéro. Annonçons toutefois, dès maintenant, qu'elle a élu, en qualité de président, le capitaine-commandant de réserve Gilbert François, ancien du 3^e Ch. A. en 1940, qui succède donc ainsi à notre camarade Henri Allard qui a été fait président honoraire.

A cette occasion, la section a renoué avec une heureuse tradition en faisant suivre l'assemblée d'un banquet amical qui promettait d'être particulièrement réussi; en effet, au moment où nous écri-

vions ces lignes, il y avait déjà nettement plus de cent inscriptions. Notre camarade Hubert, propriétaire au restaurant « Le Gascogne » (137 boulevard Adolphe Max, pour les provinciaux), a dû sortir les tout grands plats.

Cotisation 1966-1967

Les membres sont invités à acquitter sans retard le montant de leur cotisation pour l'exercice 1966-1967, soit 50 F au minimum, à verser au CCP 35 22 42 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section du Brabant. Un versement spontané constitue, de loin, la meilleure façon de faciliter la tâche du trésorier; tout versement complémentaire est accueilli avec reconnaissance.

Naissance

Notre jeune ami Jean Temmerman, membre du Comité du Brabant, et Mme Temmerman ont célébré la venue en ce monde d'un joyeux héritier prénommé Guy. Félicitations aux parents et longue vie au petit Chasseur Ardennais.

Mariage

Le major et Mme J. Michel nous ont fait part du mariage de leur fils Jacques avec Mlle Chantal Stenuit.

Décès

Outre François Fabeck et Jean-Baptiste Stoeffs, la section a perdu récemment trois autres membres effectifs: Julien Mortier, Abdou Jacqmin et Marcel Clément. Elle a appris aussi le décès de Mme Jenny Dupireux, membre protecteur, et de Mme Charles Evrard, épouse de notre membre effectif de Marcille. Nous présentons aux familles éplorées nos bien sincères condoléances.

Onze novembre

Les cérémonies du mois de novembre, à savoir: le 6 à Ruisbroek et le 11 au Soldat inconnu, ont été suivies par une vingtaine de fidèles, fiers de reparaitre en public coiffés du célèbre béret vert.

Bal de la Hure

D'ores et déjà, les invitations sont faites à tous les amateurs pour le grand Bal de la Hure qui se tiendra dans les salons du club Prince Baudouin à Schaarbeek, le samedi 4 mars 1967; il sera animé de la grande formation de Morris Hender. Retenez la date.

Etalle

La section régionale d'Etalle a déployé, elle aussi, une très belle activité au cours de l'année sociale qui vient de se terminer.

Le 30 novembre 1965, une délégation composée de René Henroz et d'Albert Lafontaine a représenté la section, avec son drapeau, aux funérailles de la reine Elisabeth.

Le 10 janvier 1966, une délégation conduite par le président de la section était présente aux funérailles, à St-Vincent, de M. Inglebert, inspecteur principal de l'enseignement et ancien Chasseur Ardennais.

Le 14 avril 1966, toujours sous la conduite du président Eppe, une délégation avec drapeau était présente aux funérailles d'un membre de la section: Henri Pascal.

Une forte délégation a participé aux cérémonies qui se sont tenues à Virton, le 26 avril, ainsi qu'à l'assemblée générale.

Les 26 juin et 23 octobre 1966, le président de la section a assisté aux séances du Conseil d'administration. Le vice-président national Lepage, empêché en juin, était également présent en octobre.

L'assemblée générale de la section régionale d'Etalle s'est tenue à Chantemelle, le 9 octobre 1966, sous la présidence de M. Eppe. Les délégués locaux y ont manifesté leur vif attachement à la Fraternelle. On remarquait tout particulièrement une forte délégation de la nouvelle section locale de Châtillon. Le secrétaire, M. Postal, fit le rapport traditionnel tandis que le trésorier, M. Clausse, présentait avec humour la situation financière de la section. Le vice-président, M. Lepage, traduisit en termes éloquentes les sentiments de fierté et de fidélité aux Chasseurs Ardennais.

La section a, durant l'exercice écoulé, effectué diverses démarches en faveur de ses membres, notamment auprès de l'ONAC à Arlon.

Enfin, des actions systématiques de prospection ont été entreprises en vue d'étendre la section, et plus particulièrement vers Anlier, Habay-la-Neuve, Habay-la-Vieille, Houdemont et Marbehan.

Houffalize

Bilan de l'exercice 1965-1966

L'assemblée générale de la section s'est tenue à Houffalize, le 27 mars 1966; elle a élu au poste de vice-président le camarade Fernand Philippart, instituteur à Dinex. Après le compte rendu de l'exercice et l'exposé de la situation financière pour l'approbation des comptes, le président a insisté tout particulièrement sur le recrutement et l'établissement des dossiers de carte du combattant.

La section était représentée par une délégation avec drapeau à l'assemblée générale de Virton, ainsi qu'à la cérémonie qui suivit au monument national de Martelange. Elle a, en outre, pris part à bon nombre de manifestations patriotiques: Relais sacré, armistice (Houffalize et Gouvy), garde au monument aux morts à Houffalize, anniversaire de la mort du roi Albert, monument Cady à Bastogne, fastes du 3^e Chasseurs Ardennais à Vielsalm, pèlerinage à la Lys et à Vinkt, funérailles du président de la section d'Erezée, accueil de S.M. le Roi à Martelange le 17 octobre. La sec-

tion a aussi envoyé un télégramme à la famille royale lors du décès de la reine Elisabeth.

Neuf circulaires ont été adressées, durant l'exercice, aux membres de la section, afin de maintenir le contact et de les mettre au courant de l'activité.

Malgré les défections et les décès, les effectifs de la section ont été portés à 234 membres, contre 196 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de près de 20 p.c. L'effort sera poursuivi pour amener d'autres anciens dans les rangs de leur Fraternelle.

Pour augmenter l'encaisse, deux séances dramatiques ont été organisées: l'une à Rettigny et l'autre à Hodister; elles ont remporté un vif succès. D'autres projets sont à l'étude.

Recrutement

Bien que notre région ait été le berceau des Chasseurs Ardennais, nous devons déplorer que bon nombre d'anciens n'aient pas encore rejoint les rangs de LEUR Fraternelle. Ne seraient-ils plus fiers d'avoir appartenu à ces glorieux régiments? Nous supposons qu'il n'en est rien et pensons plutôt qu'ils n'attendent, pour être des nôtres, qu'une simple sollicitation de la part d'un camarade. Aussi, nous demandons à chaque membre de faire preuve de bonne volonté pour ramener au moins une brebis au bercail.

Cotisation

Ceux qui, en lisant ces lignes, n'auraient pas encore réglé leur cotisation pour 1967, soit par suite d'absence lors de la présentation de la quittance postale, soit pour tout motif, sont instamment priés de la verser (F 50, —) au plus tôt au CCP n° 7621.37 de la Fraternelle à Houffalize. Le comité les en remercie à l'avance.

Constitution de dossiers

Qu'il s'agisse de la Médaille commémorative 1940-1945, de celle de S.M. Albert 1^{er}, de la carte de combattant, nous sommes tout disposés à vous aider. De votre côté, ne tardez pas à nous adresser les documents ou les renseignements que nous vous réclamons.

Morts pour la Patrie

Nous n'avons reçu à ce jour que deux réponses à la demande que nous vous avons faite de nous signaler les noms des camarades ayant appartenu en mai 1940 aux 3^e et 6^e Chasseurs Ardennais et qui sont morts pour la patrie. Que chacun ravive ses souvenirs et nous communique les noms de ses frères d'armes décédés au cours de la guerre 40-45. C'est un devoir pour nous de perpétuer la mémoire de ceux qui ont donné leur sang pour que nous soyons toujours libres.

Pour terminer sur une note gaie, nous adressons nos chaleureuses félicitations à deux de nos membres:

M. Hubert PETIT, de Marcourt, qui s'est vu octroyer les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne pour son dévouement à sa commune durant une vingtaine d'années;

M. Omer LECRIVAIN, de Mont (Houffalize) dont la fille Lina vient d'épouser M. Fernand LAMY, de Houffalize.

Le Comité.

★

La section de Houffalize mérite d'être citée à l'ordre du jour de la Fraternelle, d'abord pour le dynamisme dont elle fait preuve, dynamisme qui rapporte puisque le nombre de ses membres ne cesse d'augmenter, ensuite pour la diligence qu'elle met à répondre à toutes les circulaires de la direction nationale et pour une organisation impeccable sur le plan administratif, de même que pour les contacts réguliers qu'elle ne cesse d'entretenir avec ses membres, par la voie de circulaires extrêmement bien faites. Houffalize est toujours présente à toutes les cérémonies, même lointaines. Le président national se doit personnellement de souligner les activités de cette section et de hisser sur le pavais, plus particulièrement, le président Joseph André et son secrétaire-trésorier, Joseph Ricaille.

Il est, évidemment, également d'autres sections très actives, mais il en est qui devraient s'inspirer de l'exemple de Houffalize.

Liège

Nos vives félicitations au président de la section et vice-président national, René Piedbœuf, ainsi qu'à Mme Piedbœuf qui ont, tous deux, reçu la médaille d'or de l'Ordre de Léopold II pour services rendus à la Croix Rouge de Belgique.

D'autre part, le camarade Zénon Bay, qui remplit les fonctions de porte-drapeau depuis la fondation de la section, a reçu le diplôme d'honneur de porte-drapeau.

Après Maurice Collard, la section vient de perdre son second vice-président, Gaston Leclercq; elle doit aussi enregistrer le décès de maître Collard, président national de l'Ordre des avocats et major de réserve des Chasseurs Ardennais.

Les membres sont priés de verser le montant de la cotisation pour l'année 1967, à savoir: 50 F au minimum, au CCP 79 56 94 de Paul Durou, 57, boulevard d'Avroy à Liège.

Enfin, la section de Liège s'attache à prospecter les régions de Hannut et de Waremme; elle demande que ceux qui connaissent des noms de Chasseurs Ardennais dans ces régions les lui communiquent.

Neufchâteau-Librumont

Activités

au cours du dernier exercice

La section de Neufchâteau peut, elle aussi, être citée en exemple pour sa régularité et les activités nombreuses qu'elle déploie. Au cours de l'année sociale écoulée, elle a participé avec drapeau aux manifestations patriotiques suivantes: Flambeau sacré et onze no-

vembre à Neufchâteau; assemblée générale de Virton; cérémonie au Soldat inconnu à Bruxelles le 7 mai; remise des drapeaux aux écoles du canton de Neufchâteau; pèlerinage à la Lys et à Vinkt; cérémonie commémorative des combats de 1914 à Rossignol et à Neufchâteau; passage du Roi à Martelange.

La section a été représentée aux réunions du conseil d'administration de la Fraternelle, soit par son président Albert Balbour, soit par son secrétaire M. Hannick. Elle a organisé, en décembre 1965, à Assenois, un bal au profit de sa caisse de secours, qui a remporté un très vif succès. Plusieurs interventions sociales ont été consenties à des membres.

Les effectifs ont été augmentés d'une unité par rapport à l'année précédente. Le contact avec les membres a été maintenu par la voie de circulaires, invitations, etc...

Ça bouge

du côté de Libramont

Une section qui revient à la vie... et nous nous en réjouissons avec tous nos amis du haut plateau...

A l'issue de la réunion du conseil d'administration tenue à Libramont le 23 octobre, un « carrefour » permit à notre président national de rencontrer plusieurs anciens Ch. Ardennais des communes voisines qui avaient répondu à l'invitation lancée par circulaire et par la presse à tous nos anciens camarades de la région (communes de Libramont, Bras-Séviscourt, Freux, Neuvillers-Recogne, Ochamps, Sainte-Marie, et Saint-Pierre). Et il fut décidé que l'ancienne section de Libramont deviendrait, à tout moins provisoirement, une sous-section de celle de Neufchâteau — un peu comme il en est pour Bastogne-Martelange.

Et depuis, « ça » bouge!... Déjà, de Bras-Séviscourt, notre ami Emile Defèche nous annonce 27 inscriptions; de Neuvillers, le camarade Théo Ledent nous en promet douze; à Sainte-Marie-Chevigny, René Poirrier recouvrera les 18 anciens de la commune... cela fait déjà un bon paquet!... Et ce n'est pas fini!... Nos félicitations et nos remerciements à ces trois dévoués qui ont compris que Libramont, qui, en 1946, fut le berceau de notre Fraternelle, se devait de revivre et de... mordre!...

Verviers

On a déploré le décès, en juillet dernier, à Andrimont, de notre camarade Joseph-Nicolas Nélissen, ex-président du stalag XII B. La section présente à la famille éprouvée ses condoléances émuës.

Virton

Menu propos, en marge de l'assemblée du 21 avril

A ceux qui aiment la « petite histoire » — et il doit bien y en avoir quelques-uns parmi les 135 convives qui participèrent au déjeuner au « Cheval Blanc » — nous avons le plaisir de leur signaler qu'ils furent restaurés dans

l'hôtel le plus ancien de la ville. Un hôtel qui a ses lettres de noblesse. Jugez plutôt.

Il existait déjà en 1616; son propriétaire s'appelait Jean Jodin. Et nous avons de bonnes raisons de croire que cette vénérable bâtisse n'a pas changé de destination depuis cette époque: elle était, en effet, un relais de malle-poste, fonction qu'elle exerça jusqu'à la création de la ligne de chemin de fer Marbehan-Virton, en 1882.

Mais, ce dont est particulièrement fier l'hôtel du « Cheval Blanc », c'est qu'il eut l'honneur d'héberger le grand poète Victor Hugo, le 28 août 1862. Venant d'Arlon, où il avait logé à l'hôtel de l'« Europe », qu'il avait quitté à midi, l'illustre écrivain arrivait à 17 heures à Virton. Il y passa la nuit. Sur son carnet de route, Hugo écrivit deux lignes:

« Arrêt à Virton, un petit trou des Ardennes. (!) »

(Pardonnons au poète: ni « Gaume » ni « Gaumais » ne faisaient alors partie du vocabulaire géographique).

Seconde ligne:

« Diné, couché, déjeuné au Cheval Blanc: 18 F 50 ».

Ils étaient quatre: avec l'écrivain, son fils Charles, un ami et, sans doute, Juliette Drouet.

Le lecteur pourrait nous dire: qu'est-ce que tout cela a à voir avec les Chasseurs Ardennais?

Mais, je vous parlais plus haut des titres de noblesse de notre hôtel. J'estime, pour ma part, que la présence des 135 Bérés Verts du 24 avril ne constitue pas le moindre des fleurons qui s'ajoutent à la crinière du « Cheval Blanc ».

R. AUTPHENNE.

UN BULLETIN DE RENSEIGNEMENTS A REMPLIR

Le Conseil d'administration de la Fraternelle a estimé qu'il serait utile que les sections disposent, au sujet de leurs membres, d'un nombre minimum de renseignements qui permettraient, souvent, de gagner du temps dans le traitement de dossiers et d'orienter certaines recherches. C'est pourquoi on trouvera, en page 15 du présent numéro, un formulaire que chacun est prié de remplir avec soin et de retourner au président ou au secrétaire de la section dont il fait partie.

Il a été procédé à un certain nombre de tirés-à-part de ce bulletin, qui serviront principalement en faveur des candidats nouveaux membres. Les formulaires seront mis à la disposition des sections.

Nous remercions par avance tous ceux qui voudront bien répondre à notre appel.



COUPS DE BOUTOIR

A PROPOS DE BREENDONCK

Au Conseil Provincial d'Anvers, à propos du vote d'un subside aux anciens de Breendonck, un certain Waegemans de la V.U. a estimé que l'on devrait donner un caractère plus général aux manifestations et, qu'elles devraient se faire en souvenir de tous ceux qui ont été victimes d'un acte de violence pendant la guerre. Parlant des Résistants et des collaborateurs, il a ajouté : « Nous respectons chaque individu où qu'il se soit trouvé ou se trouve encore, à condition qu'il ait été honnête et le soit encore. »

Nous condamnons tout délit de droit commun pendant et après la guerre. Il y a eu des actes inhumains commis des deux côtés, et cela ne confère à personne le droit de juger quelqu'un, qu'il se soit trouvé ou se trouve encore dans l'autre camp. Il n'importe pas de savoir ce qu'ils sont ou ont été mais comment ils ont agi ou agissent encore. Nous comprenons les huts des réunions de Breendonck, et nous les excusons, mais nous aimerions qu'il soit donné à ces manifestations un caractère plus général, notamment en commémorant les victimes de tous les actes de violence de la guerre. L'avenir ne peut trouver ses racines dans la haine ».

Et voilà, comme toujours les Flammingants continuent à faire des héros avec leurs traités, tandis qu'en Wallonie on les a vomis depuis longtemps. C'est là un point sur lequel nous ne nous entendrons jamais.

A COURTRAI

Lors de la commémoration de la bataille des Eperans d'Or, il y a eu de nombreux discours. On y a surtout évoqué la répression qui a suivi la guerre 40-45 : pour les Flammingants, les civils de la dernière guerre sont des martyrs.

Dans le cortège, derrière les drapeaux de la Volks-Unie, il y avait les milices de Wim Maes dont la V.U. s'est soi-disant séparée. Directeur du président du Davidfonds : Louvain doit être unilingue flamand, il faut dédoubler l'U.L.B., et flamandiser toutes les entreprises en Flandres.

A cette grande réunion patriotique on a crié « étez ces loques » devant les drapeaux nationaux de la Grand-Place. On en a arraché deux : c'est un jeune boutonneux qui a donné l'exemple et la commune a dû faire enlever les autres pour éviter qu'on ne les déchire.

LES RIDICULES EXAGERATIONS DES FLAMMINGANTS

A Rhode-St-Genève, il y a 500 Américains, dont les enfants fréquentent une école libre où les cours sont donnés en français. L'inspection scolaire a fait savoir à la direction de l'école qu'elle ne pouvait accueillir que des enfants dont la langue maternelle est le français. A noter qu'il s'agit d'une école « à facilités ». Voilà donc ces petits Américains obligés de fréquenter des écoles flamandes et d'apprendre une langue qui ne leur servira à rien dans l'avenir. Est-ce que ces fanatiques ne se rendent pas compte à quel point ils se rendent odieux ?

A Putte, le curé n'a autorisé l'entrée en l'église du cercueil d'une résistante qu'à condition que l'on enlève le drapeau national qui le recouvrait de même qu'il a interdit l'exécution de l'hymne national à la fin de l'office.

Des étudiants flamands, bande de gamins mal élevés, ont eu l'outrecuidance d'écrire au Pape pour le mettre en demeure de procéder au remplacement du Primal de Belgique et de Mgr Das-camps qui, disent-ils, ont pris des décisions contraires aux aspirations du peuple flamand, ainsi

que du Nonco apostolique qui ne connaît pas le flamand.

Il n'est pas sûr qu'ils aient chassé les francophones de Louvain, ils ont en plus la prétention de leur imposer l'anglais qu'ils ont le droit d'aller s'installer, car ils estiment qu'au nord ou au sud de Wavre ce serait trop près encore de la frontière linguistique et que l'intégrité de leur culture serait toujours en danger (ont-ils si peu confiance dans la stabilité de leur langue vis-à-vis du rayonnement de la langue française?).

Certains ont fixé Namur comme étant un endroit à partir duquel ils pourraient avoir leurs apaisements. Mais où, à Namur ? Dans les fortifications de la Citadelle ? Ce serait là évidemment une solution économique pour l'Université, car on ne voit pas très bien où le Collège Episcopal ira trouver les milliards nécessaires pour installer les francophones comme le seront les Flamands à Louvain.

Enfin, ces gens n'ont vraiment pas la notion du ridicule : les journaux qui paraissent au nord de la frontière Gilson n'ont pas hésité à qualifier de « geste sublime » le dépôt par Verroken d'une loi qu'il n'est qu'une copie d'un projet déposé par la Volksunie en 1963.

PERLES

Du député V. U. Jorissen : « Nous ne chassons pas les étudiants wallons de Louvain, ils peuvent y rester à condition de faire leurs études en flamand ». Pour ce monsieur les véritables soubrettes de la Patrie ce sont les Bruxellois.

D'un autre grand homme de la V. U. appelé Elaut : « La Flandre aura bientôt une université complètement autonome à Louvain, et comme de juste Bruxelles suivra. Bruxelles où l'on retourne toujours, où l'on n'est jamais à la page, ni progressif, mais où l'on finit toujours par suivre ».

D'un certain A. Van Dyck : « Les Flamands doivent choisir l'anglais comme deuxième langue. C'est une langue mondiale parlée dans le monde entier : grâce à elle, la Flandre primera ».

De Mgr Philippe, sénateur du Limbourg : « Des menaces ou des injures nous ne voulons ne sont pas la méthode propice à un dialogue : il faut un dialogue, et j'y suis disposé de même que mes amis communistes ».

De Théo, le grand homme de l'avant-dernier gouvernement : « La situation est tragique. Le pays est en train de se désintégrer à cause de beaucoup de francophones et de Bruxellois. Le dialogue veut que l'on parle ensemble, que les francophones apprennent le néerlandais pour comprendre leurs compatriotes flamands. Les Bruxellois — et personne n'est obligé d'habiter Bruxelles — ont un devoir national à remplir et doivent faire en sorte d'être accueillants aux Flamands et de contribuer à unir les deux communautés. Qui ne fait cela est un incivile ».

MEGALOMANIE

Il est à remarquer que le culte de la personnalité est toujours porté à son maximum par des dictateurs, et particulièrement lorsque ce sont des communistes. On a d'abord eu Hitler, puis le Tsar Rouge Staline qui sur la fin de sa dictature ne parlait plus de lui qu'à la troisième personne, mais celui qui sans conteste va le plus fort, c'est l'actuel dictateur chinois. Avec Mao Tse-Tung cela devient du délire. On pourrait dire qu'en Chine on a créé une nouvelle religion : le moïsme dont l'évangile est la pensée de Mao qu'il a résumée dans ses œuvres. Mao est infatigable, il suffit de lire ses livres pour savoir ce que l'en doit faire dans n'importe quelle situation.

Des millions de Chinois vont en pèlerinage au village où il est né et chacun veut en emporter un caillou sur lequel il a peut-être marché, un flacon d'eau de la rivière dans laquelle il allait nager. Cela devient un commerce. De temps en temps ces gardes rouges vont chercher des cailloux dans une carrière voisine pour en parer les rues du village et bien que l'on ait réglementé la grandeur des flacons, des ingénieurs hydrographes étudient la possibilité d'établir un barrage qui alimenterait la rivière qui, maintenant, est presque toujours à sec.

NOUVEAUTE

On a nommé un ambassadeur itinérant chargé des problèmes de la paix, de la détente et du désarmement dans le monde. Voyez-vous cette prétention ! Que pourra bien faire le missionnaire de la petite Belgique dans ce domaine ? A cette nouvelle on aura dû faire des gorges chaudes à l'étranger où l'on doit se dire que nous ne ferions pas mal de chercher d'abord quelqu'un qui serait capable de résoudre le problème de la paix et de la détente chez nous. Estime-t-on qu'il n'y a pas encore assez de fonctionnaires en Belgique ? Car à ce Monsieur, il va certainement falloir toute une administration : directeur, directeur-adjoint, conseiller, etc., etc., services qu'il faudra certainement doubler car on n'admettra jamais qu'il n'y ait pas également un ambassadeur itinérant flamand qui aura également besoin de la même gamme de fonctionnaires. Est-ce ainsi que l'on entend faire des économies ?

LA BOMBE, ARME DES LACHES...

On va la déposer la nuit, on choisit le moment où l'on ne risque pas d'être vu et on se va bien vite dans le cas où une erreur de montage la ferait éclater trop vite. On peut alors dormir sur ses deux oreilles car on a 99 chances sur cent de ne jamais être découvert. Si, dernièrement, à la suite d'une perquisition, on découvre un dépôt d'explosifs et de bombes, c'est qu'il y a eu dans la bande un faux frère qui a eu la langue trop longue. Les neuf bandits flammingants arrêtés ne courent pas grand risque : on ne peut les poursuivre que pour détention et fabrication de bombes. On en a d'ailleurs déjà mis 4 en liberté. Quant aux autres, lorsqu'ils auront purgé quelques mois de prison, on les ajoutera à la liste, longue déjà, des héros et des martyrs flammingants. Wampêche que tout cela nous fait prévoir bien du plaisir dans les cours à venir. C'est certes le moment de ouvrir le dossier du dynamitage de la Colonne du Congrès.

BARBOUILLAGES

De pauvres imbéciles, disciples attardés du célèbre Grammens, s'amusent de nouveau à enduire de goudron les inscriptions françaises des poteaux indicateurs de l'agglomération bruxelloise. La vue de : Louvain, Anvers, Gand, etc., leur est intolérable. Mais il ne leur est pas seulement insupportable de voir les noms de leur ville traduits en français, ils font disparaître ce qui n'est pas flamand : Mons, Centre, vers, etc. : c'est la flamandisation de Bruxelles qui continue...

DIPLOMATIE

On a beau faire les examens plus faciles et se montrer moins sévères dans la correction des travaux, en 4 ans (63 à 66) sur 172 candidats diplomates flamands (3^e classe) 30 seulement ont péniblement réussi et en 4^e classe, 15 seulement sur 81. C'est bien ennuyeux, car on se demande comment on va parvenir à obtenir la parité entre Flamands et francophones dans ces conditions.

La flamandisation de nos ambassades et consulats commence déjà à produire ses effets : des industriels du pays de Liège ont reçu des demandes de renseignements de correspondants étrangers rédigées en flamand. Des représentants diplomatiques à l'étranger leur feraient croire que chez nous on ne parle que le flamand et mettraient leur personnel à leur disposition pour traduire en flamand leurs textes français ou anglais.

Comme nous l'avons déjà dit bien des fois, il est regrettable que la responsabilité ministérielle n'existe pas en Belgique.

Grâce à une nouvelle victoire

Le 1^{er} Chasseurs Ardennais enlève définitivement le Challenge du Fusilier d'Assaut

A la fin de septembre dernier, se sont terminés au camp de Vogelsang les épreuves comptant pour la seconde partie de la compétition du Challenge du Fusilier d'Assaut. Celui-ci a été créé en 1962 par le lieutenant général Crahay alors commandant en chef des troupes en Allemagne; il vient couronner l'instruction des jeunes soldats à la formation de fusiliers d'assaut, et il a pour but de maintenir l'entraînement de l'infanterie moderne à un niveau élevé. Le Challenge comporte les épreuves suivantes : tirs avec armes portatives; lancements de grenades; patrouilles de combat; pistes d'obstacles; marches; passages d'eau; armement; combats corps à corps et règlements.

Les participants ne peuvent se distinguer qu'en faisant preuve d'un enthousiasme, d'une endurance, d'une énergie et d'un esprit d'amaraderie peu communs, en même temps que de l'acquisition, au cours de l'instruction, de connaissances éprouvées.

Toutes les unités d'infanterie du premier Corps d'armée participaient à la compétition. Pour la seconde fois cette année,



le premier bataillon de Chasseurs Ardennais commandé par un ancien de 1940, le lieutenant-colonel B.E.M. Germain Jacques, a remporté haut la main la victoire, devançant notamment très nettement tous ses adversaires dans la dernière épreuve : la marche. Ce nouveau succès permet au 1^{er} Ch. A. de conserver définitivement le trophée.

Au cours des cérémonies finales, le lieutenant général Franck, commandant en chef du premier Corps d'armée et des Forces belges en Allemagne, remit l'étendard et des médailles commémoratives aux membres du peloton vainqueur; ceux-ci reçurent également un prix spécial du général-major Verlinden, commandant de la première division, qui remit ensuite le Challenge de la division au commandant du 1^{er} Ch. A. Ce dernier tint à associer à l'honneur son commandant de brigade, le septième, le colonel Haas.

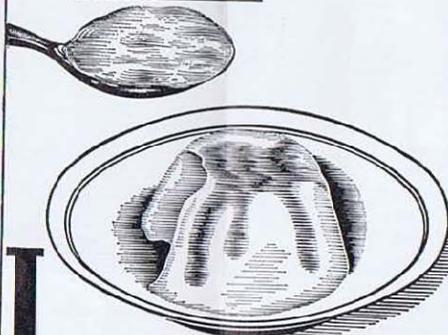
Un grand bravo au colonel Jacques ainsi qu'à tous les officiers, sous-officiers et soldats du bataillon. Les anciens sont fiers de leur nouvel exploit.

A. H.



Les clichés nous ont aimablement été prêtés par le « Journal du Corps », bulletin du 1^{er} Corps d'Armée.

Flan *SUCRÉ-GESUIKERD*



GOÛT **VANILLE** SMAAK

Imperial

2 DOSES

FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

Association sans but lucratif

Présidence : 59, rue Gabrielle, Bruxelles 18

Secrétariat national : 26, drève des Etangs,
Linkebeek (Bruxelles)

Trésorerie nationale : 171, rue de Bastogne, Arlon
C.C.P. n° 34.49.69



BULLETIN DE RENSEIGNEMENTS OU D'ADHESION (1)

Je soussigné (nom et prénoms)

Né à le

Domicilié à (adresse complète)

Fais partie (1) de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, en qualité de :

Désire faire partie

- membre effectif (2)
- membre adhérent (3)
- membre d'honneur (4)

Je suis membre (1) de la section de

Je souhaite être membre (1) de la section de

En mai 1940, j'appartenais au Régiment, Bataillon, Compagnie.

(1) Omettre la mention inutile.
 (2) Pour ceux qui ont appartenu aux unités de Chasseurs Ardennais durant la campagne de 1940.
 (3) Pour les militaires ayant appartenu à une unité de Chasseurs Ardennais en dehors de la campagne de mai 1940.
 (4) Pour la veuve ou un orphelin, ou un ascendant d'un Chasseur Ardennais mort au champ d'honneur ou décédé de sa conduite patriotique.

Titres patriotiques

Je suis ou j'ai été (répondre par oui ou par non) :

- Détacher ici
- Invalide de guerre (pourcentage d'invalidité :) du au
 - Prisonnier de guerre du au
 - Résistant armé reconnu du au
 - (Mouvement de résistance :) du au
 - Résistant civil du au
 - Agent de renseignement et d'action du au
 - Prisonnier politique du au
 - Autres titres éventuels (presse clandestine, Forces belges en Grande-Bretagne, volontaire 1944-1945, etc.) :

Pour les nouveaux membres

Je verse ce jour F à titre de cotisation au C.C.P. de la Fraternelle, section de

Adhésion présentée par

Fait à

le

Signature,

Prière de retourner ce formulaire, soigneusement rempli, à la section régionale dont fait partie le membre. Les nouveaux membres qui n'auraient pas encore choisi de section ou ne connaîtraient pas l'adresse de la section dont ils désirent faire partie peuvent renvoyer le document au secrétaire national.

Fabrication *de tous*

MOBILIERS métalliques

DE BUREAU et DE CUISINE

STANDARD et "sur mesure"

* TOILES
BLANCHES
DE 1^{re} QUALITE

* EMAILLEES
AU FOUR

De l'usine au client
sans intermédiaire !



~~3.250 F.~~

2.450 F.

Prix départ usine Binche

ACCOGIL S.P.R.L. Tél. : 18.68.00
99, rue du Marais, Brux. 1

* DOCUMENTATION SUR DEMANDE